

<b>Zeitschrift:</b>	Histoire des Alpes = Storia delle Alpi = Geschichte der Alpen
<b>Herausgeber:</b>	Association Internationale pour l'Histoire des Alpes
<b>Band:</b>	30 (2025)
<b>Artikel:</b>	Retour sur l'organisation domestique alpine, quinze ans après Le fil des générations : typologies et processus historiques
<b>Autor:</b>	Albera, Dionigi
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1091259">https://doi.org/10.5169/seals-1091259</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

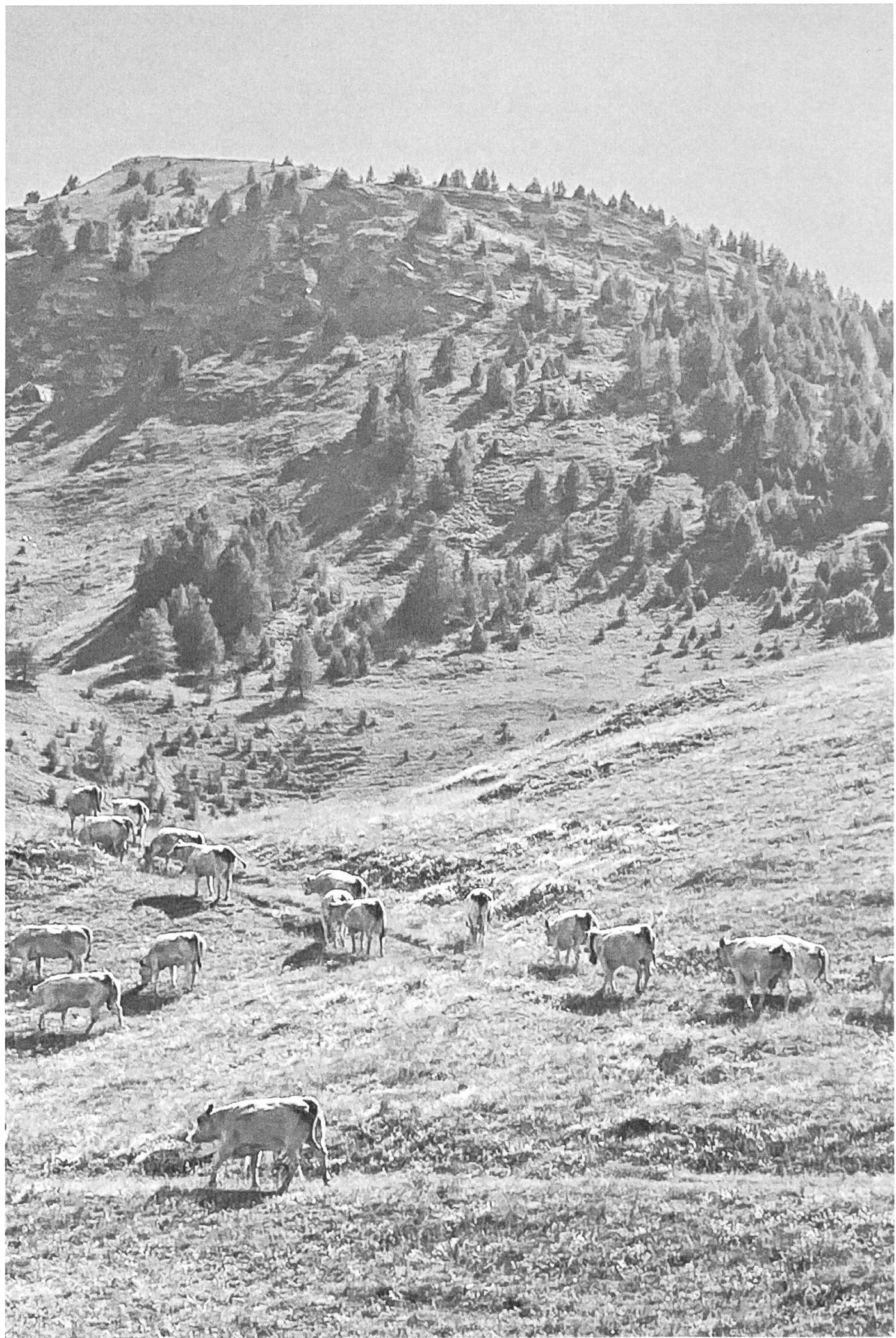
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# **Retour sur l'organisation domestique alpine, quinze ans après *Le fil des générations***

## **Typologies et processus historiques**

Dionigi Albera

---

35

### **Zusammenfassung – Rückblick auf die häusliche Organisation in den Alpen, fünfzehn Jahre nach *Le fil des générations*. Typologien und historische Prozesse**

In meinem Buch habe ich versucht, eine vergleichende Perspektive in Bezug auf die häusliche Organisation in den Alpen zu entwickeln. Ein zentrales Instrument war eine dreiteilige Typologie, die es ermöglichte, drei Hauptrichtungen innerhalb des größeren Spektrums herauszustellen. Diese recht komplexe Taxonomie hatte zum Ziel, die Dimension des Familienlebens zu kontextualisieren, indem sie dessen Verflechtung mit verwandtschaftlicher und territorialer Organisation berücksichtigte. Darüber haben in der Folge mehrere Forscher:innen diskutiert, eine Reihe von Fragen aufgeworfen, auf Grenzen des Ansatzes hingewiesen und Ergänzungen vorgeschlagen. In diesem Artikel greife ich einige dieser Punkte auf und setze mich damit auseinander.

Environ quinze ans se sont écoulés depuis la parution de mon livre *Au fil des générations*.<sup>1</sup> Dans ce travail je m'étais efforcé de construire un raisonnement comparatif portant sur l'organisation domestique dans les Alpes. Un instrument central était, de ce point de vue, la définition d'une typologie tripartite permettant d'isoler trois orientations principales à l'intérieur de la chaîne. Cette taxinomie assez complexe s'efforçait de contextualiser la dimension de la vie familiale par une prise en compte de son imbrication avec la parenté et le territoire. J'en résume ici quelques traits principaux.

Le type *Bauer* se caractérise comme un système de relations centrées sur le domaine transmis intégralement d'une génération à l'autre. Le rôle public de celui qui le détient est à la base de l'articulation sociale de la communauté. Les terres qui le composent sont souvent réunies de manière compacte ou sont com-

posées d'un nombre limité de parcelles. La dispersion des fermes donne une structure morcelée à l'habitat. La communauté présente une polarisation entre les détenteurs des domaines et les exclus de la propriété. Les relations à l'extérieur du groupe domestique sont sporadiques et tendent à être formelles. Le réseau des relations de parenté et de voisinage demeure peu dense.

Le type *agnatique alpin* est marqué par une transmission des propriétés privées qui avantage les descendants (et parfois même les collatéraux) masculins par rapport aux filles, qui sont dotées. Les rôles publics au sein de la communauté locale sont liés à la position de chef de famille. Chaque domaine se configure comme un assemblage de parcelles dispersées dans le finage. La structure de l'habitat est caractérisée par des noyaux compacts: villages ou hameaux souvent minuscules. Les patrimoines sont gérés en indivision pendant un certain laps de temps par des ensembles agnatiques, ce qui peut impliquer également des phases de corésidence de plusieurs couples. En dehors de la gestion patrimoniale commune, à coloration agnatique, il existe un réseau dense de relations de parenté qui se situent dans une précise distinction des compétences et des propriétés. Les relations de voisinage sont intenses et se mêlent à celles de la parenté.

Dans le type *bourgeois* (selon l'acception suisse de ce terme) la transmission des patrimoines est caractérisée par une égalité bilatérale. Les rôles publics découlent tout simplement de la naissance. Tous les enfants héritent de manière égalitaire des biens paternels et maternels, tous les garçons sont automatiquement des citoyens à plein titre quand ils atteignent la majorité. La population est groupée dans des villages compacts. Les domaines sont constitués d'un assemblage de parcelles très éparpillées sur le territoire. La famille conjugale est prédominante. Quand l'unité patrimoniale dépasse la co-résidence, elle donne lieu à des coalitions cognatiques. Les relations de parenté entre les cognats et les alliés sont intenses.

Dans l'ensemble, la typologie que j'ai proposée a été souvent reprise et, à ma connaissance, n'a pas suscité un rejet ouvert ou des critiques frontales. Par contre, plusieurs chercheurs ont, de manière perspicace, soulevé un ensemble de questions, pointé des limites et proposé d'intégrer de nouveaux aspects. Je voudrais discuter ici certains de ces aspects.<sup>2</sup>

## Mobilités et complémentarités

Une limite de la typologie, remarquée à juste titre par Luigi Lorenzetti,<sup>3</sup> dérive d'un relatif oubli de la diversification des sociétés alpines. Même si dans les pages de mon livre ces aspects ne sont pas entièrement omis, au moment

de la formalisation typologique je me suis surtout concentré sur la dimension rurale. Par conséquent, les activités extractives, commerciales, artisanales ou industrielles ne sont guère mentionnées, tout comme le rôle des villes. Prendre en compte l'ensemble de ces éléments aurait comporté le risque de la démesure. Grossir encore un travail déjà très massif aurait, en effet, requis un investissement très coûteux du point de vue du temps, sans compter mes lacunes assez flagrantes en termes de compétences. En outre, cette expansion aurait compliqué l'outillage comparatif que j'étais en train de forger, avec le danger de le rendre, en définitive, peu maniable. Résultat d'un compromis entre ambition panoptique et réalisme pragmatique, ma typologie s'est donc essentiellement concentrée sur les composantes rurales de la société. Si l'on considère que, dans le passé, celles-ci englobaient une grande majorité de la population alpine, ce rétrécissement m'a semblé – somme toute et faute de mieux – un choix acceptable. Naturellement, il serait souhaitable d'élargir la perspective et sonder les interactions entre diversification économique et dimension domestique.<sup>4</sup>

Dans certains cas, il existait une robuste complémentarité entre l'agriculture et d'autres activités. Cela est d'autant plus vrai quand ces dernières étaient exercées dans le cadre des migrations saisonnières et périodiques (agricoles, commerciales, artisanales ou militaires) qui ont représenté l'un des piliers de l'économie de nombreuses sociétés alpines pendant plusieurs siècles. Cette mobilité foisonnante est prise en compte dans *Au fil des générations*, mais elle n'est pas abordée de manière systématique dans la formalisation typologique (comme cela a été souligné, à juste titre, par Lorenzetti).<sup>5</sup> Même dans ce cas, les lacunes dans la documentation m'ont induit à laisser ces aspects un peu dans l'ombre – ce que j'ai fait à contrecœur, étant donné ma longue implication dans les études concernant les migrations alpines. À posteriori, il me semble que j'aurais probablement dû déployer davantage d'efforts dans cette direction. En guise de réparation, je voudrais au moins esquisser ici quelques hypothèses, bien entendu partielles et provisoires.

Je crois qu'il est possible de considérer la mobilité d'une partie de la population, surtout masculine, comme une composante structurante des types bourgeois et agnatique. Dans ces cas, les apports dérivant du travail exercé à l'extérieur nourrissent les économies domestiques. Les trajectoires des migrants s'appuient sur des réseaux qui mobilisent des liens de parenté et de voisinage émanant des villages de départ. Les patrimoines familiaux ne se limitent pas à la composante foncière. La présence des migrations dynamise le marché de la terre, grâce aux crédits et aux revenus qui y sont investis. La mobilité des habitants confère un dynamisme à l'ensemble du système local, qui se prolonge avec des ramifications dans des espaces souvent très éloignés.

Dans les horizons agnatique et bourgeois, malgré les différentes orientations de la dévolution, celle-ci a essentiellement pour objet *les droits des personnes sur les propriétés* (foncières et non). La logique du système *Bauer* est, quant à elle, radicalement différente; voire, pourrait-on affirmer, parfaitement inversée. Dans ce cas, en effet, comme le résumait bien un ancien principe juridique autrichien, il s'agit de discipliner *le droit de chaque propriété à avoir son homme*.<sup>6</sup> Le résultat d'une telle conception est une tendance à la cristallisation des domaines. Ces derniers deviennent autant de briques, idéalement fixes, qui balisent le territoire communal et composent le soubassement local d'un système hiérarchique qui se prolonge jusqu'aux échelons supérieurs de la formation étatique. Les patrimoines sont donc, par définition, constitués de manière rigide et autosuffisante. Ceux qui en assurent la gestion doivent les transmettre, au moins idéalement, intacts à la génération suivante. La structuration du système local ne peut que reléguer à la marge les apports en numéraire venant d'activités extérieures. Il n'est pas imaginable qu'un *Bauer* abandonne régulièrement la gestion de son domaine pour s'adonner à des mouvements migratoires qui impliquent son éloignement temporaire au fil des décennies, comme c'est le cas pour maints chefs de famille dans les Alpes italiennes, le Valais, les Grisons, ou bien le Vorarlberg. À l'intérieur des Alpes orientales autrichiennes, la mobilité est l'apanage des exclus du mécanisme de transmission des domaines, et elle ne génère pas des réseaux denses de relations qui jaillissent du village et se projettent dans l'espace externe, comme c'est le cas pour les autres secteurs alpins.

Il ne s'agit là, naturellement, que des lignes très générales, qui demanderaient à être vérifiées et précisées. Il faudrait aussi, entre autres, explorer les conséquences des migrations sous l'angle de la variabilité interrégionale et intrarégionale, et cela de plusieurs points de vue – relations de genre, gestion des patrimoines, circulation de la propriété, fonctionnement des réseaux de crédit, mobilité sociale, relations de clientèle. Une telle exploration pourrait être à même de déceler des différences entre les horizons agnatique et bilatéral. Cependant, il me semble improbable que ces décalages puissent oblitérer la césure de fond, le véritable fossé, qui les séparent du type *Bauer*, façonné par sa psychologie particulière de la propriété qui rejaillit sur l'ensemble de la configuration sociale.

### Réseaux de parenté

Nous venons de remarquer une certaine «transversalité» entre les types agnatique et bourgeois, pointée également sur d'autres plans par Lorenzetti, quand il souligne que certains traits se font écho, qu'il s'agisse de la fragmenta-

tion des parcelles, ou de la présence de propriétés communes, dont l'exploitation engendre par ailleurs dans les deux cas des mécanismes analogues de restriction de l'accès.<sup>7</sup> J'ajouterais, cependant, que, malgré leur relative proximité et le contraste radical qu'ils manifestent avec l'horizon *Bauer*, à mes yeux la distinction analytique entre ces deux types régionaux demeure importante.

Le même auteur évoque également d'autres éléments qu'il considère transversaux. Il remarque que, dans les Grisons et le Valais, malgré la présence de principes de dévolution égalitaire des propriétés entre les enfants des deux sexes, ainsi que de dispositifs assurant une gestion commune des biens des époux, l'administration de ces ressources était souvent attribuée au seul mari. Il ajoute que, aussi bien dans les aires agnatiques que dans celles «bourgeoises», la responsabilité de l'assistance aux parents âgés était confiée autant aux garçons qu'aux filles – avec un poids plus important pesant sur ces dernières. Ces remarques sont intéressantes, mais il ne me semble pas que de tels éléments puissent être considérés comme de véritables dissonances. L'organisation de la parenté en Europe a une orientation bilatérale depuis des siècles, comme cela se manifeste également sur le plan terminologique dans les langues du continent. En évoluant dans ce contexte, même la plus forte propension agnatiche ne peut arriver à effacer l'autre tendance. Par ailleurs, un principe de domination masculine est omniprésent dans l'histoire européenne (et bien ailleurs). Par conséquent, aucun système axé sur des principes bilatéraux n'arrive à neutraliser complètement les priviléges attribués aux hommes. La présence d'éléments agnatiques dans un cadre bourgeois, et de traits cognatiques dans un univers agnatiche est prévue dans ma typologie, qui met en place une tentative visant à définir les modalités de leur imbrication. Il s'agit de mesurer la prépondérance de l'une ou de l'autre logique, en étudiant leur articulation. En d'autres termes, dans ce domaine, il est impossible de distinguer de manière tranchée entre le blanc et le noir, mais nous pouvons au moins tenter d'identifier – et de définir – quelques tonalités de gris sensiblement différentes.

Dans le raisonnement comparatif que j'ai développé dans *Au fil des générations*, j'ai tenté de reconnaître le poids changeant des relations avec les agnats, les cognats et les affins à l'intérieur du moule des différents types. J'ai aussi tenté de prendre en compte la densité de ces liens, en m'appuyant, entre autres, sur la discussion classique qu'Eric Wolf avait consacrée aux coalitions paysannes.<sup>8</sup>

Un apport décisif dans cette direction vient des recherches de Sandro Guzzi-Heeb sur le Valais. Non seulement cet auteur a réalisé une auscultation rapprochée des conceptions et des pratiques de la parenté sur plusieurs siècles, en mobilisant une grande quantité de sources avec une finesse rarement égalée dans d'autres études, mais il a également forgé, au fil de ses plongées dans

le quotidien des acteurs historiques examinés, un arsenal théorique qui pourrait être mobilisé pour la construction d'une prospective comparative sur les réseaux de parenté alpins. Il n'est pas inutile d'évoquer ici quelques-uns des concepts qu'il a proposés, en les dégageant de ses enquêtes microhistoriques.<sup>9</sup>

Du point de vue des usages de la parenté, Guzzi-Heeb établit une distinction entre un certain nombre de plans.<sup>10</sup> Le premier niveau est celui d'un groupe de parents défini par des interdépendances économiques et sociales fortes, basées sur quelques dynamiques fondamentales: l'héritage et la gestion de biens, mais également de charges et du pouvoir; la coopération et l'assistance dans le travail; dans certaines conditions, la cohabitation, la mitoyenneté résidentielle, le partage d'un patrimoine symbolique commun. Un autre palier est la parenté primaire, désignant un cercle plus ample et distendu de soutien réciproque, qui est crucial surtout dans les moments de difficulté, comme par exemple quand il faut organiser la tutelle des enfants orphelins. Un échelon ultérieur est celui de la parenté instrumentale, qui délimite un univers plus fluide et changeant, par lequel, selon les conjonctures, transitent des services, des informations, des prestations de nature différente. L'auteur isole également ce qu'il appelle parenté stratégique, qui constitue une manifestation particulière de la parenté instrumentale, permettant l'accès à des ressources ou à des postes d'importance primordiale. Enfin, la parenté quotidienne lie un ensemble de personnes à travers des relations d'ordre pratique, impliquant une fréquentation intense, sans qu'il existe des interdépendances essentielles et systémiques. Dans une certaine mesure, ce dernier horizon s'estompe dans un réseau de relations impliquant également les voisins, les amis ou d'autres habitants de la communauté.

Le maniement concret de cette taxinomie par Guzzi-Heeb dans ses analyses micro-historiques, indique une voie pour en esquisser une utilisation plus systématique à des fins comparatives. Au XVII<sup>e</sup> et dans la première partie du siècle suivant, la commune de Saint Gingolph, traversée par la frontière entre le Valais et la Savoie, manifeste une orientation patrilinéaire. Le «groupe interdépendant d'un point de vue économique» coïncide ici avec un ensemble agnatique, qui opère ensemble, soudé par la présence d'un patrimoine commun – ou de quelques biens encore en indivision – ainsi que par des coopérations du point de vue du travail. La «parenté primaire» se recrute, au contraire, dans un horizon plus varié, qui inclut également des affins et des cognats. Cet ensemble peut être mobilisé dans des situations de difficulté.<sup>11</sup> Dans la commune limitrophe de Vouvray, qui entre dans la focale de l'analyse à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la dévolution des patrimoines prévoit, au contraire, une division égalitaire, sans aucun privilège masculin. Le «groupe interdépendant d'un point de vue économique» est ici nourri par des

relations entre cognats et affins. La «parenté primaire» mobilise souvent des liens du côté maternel.<sup>12</sup>

Ces différences sont générées, selon l'auteur, par une transformation des principes de transmission de la propriété, qui, pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle, s'orientent vers la bilatéralité. Une étude systématique de ces changements, par exemple du point de vie de leur tempo et de leur progression géographique, ne rentre pas dans les objectifs de la recherche de Guzzi-Heeb, qui se focalise sur l'étude d'un ensemble de réseaux de parents, concentrés surtout au sein de l'élite locale (pour laquelle la documentation est particulièrement abondante), afin d'extraire des «modèles génératifs», selon la perspective que les microhistoriens ont emprunté à Fredrick Barth. Cependant Guzzi-Heeb offre plusieurs indications sur l'existence de cette transition générale, même si celle-ci demeure un peu à l'arrière-plan de ses analyses.<sup>13</sup>

L'historien oppose ainsi une structure plus ancienne basée sur la filiation à une structure plus récente basée sur l'alliance. La première est marquée par la transmission de l'héritage en ligne masculine, tandis que les filles reçoivent une dot. Certains biens centraux, comme des habitations et des terres liées au prestige de la famille, restent en indivision dans les mains du groupe agnatique. La cohésion est également garantie par la continuité du nom et du «sang». La proximité des maisons et des parcelles qui ont été divisées facilite à son tour des collaborations du point de vue des travaux agricoles.

Dans la seconde structure, au contraire, l'héritage est divisé de manière équitable entre tous les enfants. Les biens sont redistribués, y compris ceux essentiels et identitaires, qui changent souvent d'appartenance au gré des mariages. Plus rares sont les groupes qui maintiennent, de manière intégrale ou partielle, des formes d'indivision. Dans ces cas, la continuité n'est pas inscrite, comme dans l'autre structure, dans l'identité et dans le «sang», et s'accompagne de collaborations avec les affins. La terre est redistribuée de manière plus intense à chaque génération, les patrimoines familiaux étant reconstitués grâce aux apports masculins et féminins. S'effrite ainsi la proximité qu'on observait dans la situation précédente, entre voisins/parents, appartenant au même ensemble agnatique et coopérant dans des activités agricoles, étant des cohéritiers ou bien des proches ayant depuis peu divisé leurs propriétés mitoyennes.

Le contraste entre ces deux structures se répercute également dans la sphère politique locale. Dans le premier cas, prévaut la cooptation basée sur la filiation patrilinéaire; les actions s'organisent autour des hommes qui sont les dépositaires du prestige et du pouvoir des groupes agnatiques. Dans la seconde, on assiste à une concurrence politique plus forte et à un investissement plus important sur le versant féminin – en termes d'héritage, de formation et de représentation sociale. Cette transition modifie les comportements à certains

des niveaux mis à jour, sur un plan général, par le même historien. Dans les éléments que je viens de détailler, il s'agit surtout du «groupe interdépendant d'un point de vue économique», de la «parenté instrumentale» et de celle «stratégique».

En utilisant le lexique d'*Au fil des générations*, on pourrait exprimer cette transition comme un cas emblématique de cette évolution d'un type agnatique vers un type bourgeois qui caractérise le Bas-Valais et se manifeste également dans d'autres secteurs alpins à l'époque moderne. L'ensemble des variables identifiées par Guzzi-Heeb pourraient être essentielles pour établir des comparaisons plus systématiques entre ces deux blocs et dégager des variations à leur intérieur. Elles pourraient également être employées pour mieux cerner la sphère de la parenté dans l'ensemble *Bauer*. Dans ce cas, on peut s'attendre à un rétrécissement général des différentes sphères de l'usage de ce type de liens.

## Terminologies

Dans un texte récent, Giovanni Kezich a construit des architectures foisonnantes à partir du socle de l'opposition entre type *Bauer* et type bourgeois.<sup>14</sup> Il a beaucoup élargi la focale, en suggérant de prendre en compte un nombre bien plus important de variables. Sa proposition s'oriente vers des horizons à première vue assez éloignés de la dimension domestique. Ceux-ci incluent, par exemple, le costume populaire, les chorographies dévotionnelles, la pharmacopée, les conceptions de l'espace sauvage. D'autres éléments, comme le type d'élevage ou l'organisation de l'espace à l'intérieur des maisons, semblent être moins distants des piliers de ma typologie, ou bien ils en recouvrent partiellement certains aspects: c'est le cas, par exemple, de la gestion des pâturages. Dans l'ensemble, l'objectif de Kezich est d'ouvrir des pistes pour des enquêtes qui, à partir des terrains du Sud Tyrol et du Trentin sillonnés par l'étude fondatrice de Cole et Wolf, puissent s'élargir à des comparaisons plus générales, et plus ouvertement culturelles, entre montagnes de langue romane et montagnes germaniques et slaves. Les sentiers qu'il a sommairement défrichés dans l'espace de quelques pages proposent des directions ambitieuses à la recherche alpine. Ils mériteraient d'être parcourus de manière plus systématique par des chercheurs qui s'inspireraient de son enthousiasme contagieux. Je voudrais faire ici quelques pas dans ce sens, en me limitant à une seule variable parmi celles qu'il met en exergue: la terminologie de parenté.

De ce point de vue, Kezich mentionne, à juste titre, les observations perspicaces de Cole et Wolf, établissant une confrontation entre St. Felix et Tret, situés de deux côtés de *La frontière cachée*. En étudiant le village allemand, les

deux anthropologues américains dégagent un système symbolique inscrit dans la toponymie villageoise.<sup>15</sup> À St. Felix, l'individu qui gère le patrimoine familial est défini comme *pauer* (correspondant à l'allemand *Bauer*), un terme qui définit le statut social de chef de maison. Le nom de cette dernière est joint à son appellation. Les propriétés sont généralement désignées à partir d'éléments du paysage naturel, d'événements ou de spécialisations du point de vue du travail. Si, par exemple, le domaine s'appelle *Prunn* (source), celui qui le gère deviendra le *Prunnerpauer*. Sa femme sera la *Prunnerpäuerin*, ses enfants le *Prunnerhans* et la *Prunnerlisl*. Cole et Wolf ajoutent que cette identification avec le lieu est tellement forte que les noms de famille sont presque oubliés par les autres habitants. Quand le détenteur de la propriété cède le contrôle, il est désormais désigné comme le *Prunnergärtner*, tandis que le fils qui en hérite devient à son tour le *Prunnerpauer*. Lorsque, dans l'absence d'héritiers masculins, le patrimoine passe à une fille, le mari de celle-ci deviendra le *Prunnerpauer*. Si la propriété est vendue, le nouveau propriétaire assumera à son tour le titre de *Prunnerpauer*, qu'il transmettra à sa descendance. Se manifeste ainsi une logique basée sur la transmission linéaire de statuts sociaux émanant de la propriété foncière.

—  
43

La terminologie de parenté semble aller dans la même direction. L'accent est mis sur la continuité d'une étroite ligne de descendance. À partir des arrières grands-pères et grands-mères, jusqu'aux petits-fils et aux petites-filles, chacun est défini avec précision par des désignations spécifiques. Au contraire, tous les collatéraux – oncles et tantes, cousins et cousines, neveux et nièces – sont unifiés en ayant recours à deux seuls termes, *Fetter* et *Basl*, sans prendre en compte le décalage entre les générations. Cette contraction reflète de manière flagrante la fermeture du segment principal de la famille, accroché à la gestion de la ferme, sur laquelle il exerce des droits exclusifs, tandis que les autres parents glissent vers un assortiment indéterminé et tendanciellement anonyme. Le flou qui entoure les termes par lesquels ces derniers sont désignés semble exprimer leur déclassement social et un intérêt limité pour le recours à des relations de parenté afin d'alimenter les réseaux sociaux au sein de l'arène locale.

À Tret, à l'inverse, le principe d'un domaine qui se transmet égal à lui-même au fil des générations est absent. Les habitations portent les traces de ceux qui y ont vécu, étant désignées par les noms de famille ou les surnoms des groupes domestiques qui les ont occupées, selon des lignes de continuité généalogique patrilinéaire. Contrairement à St. Felix, où elles sont minimisées, les relations de parenté irriguent le paysage local: «Emphasis here is not on exclusive, perpetual lineality, but rather on continuity of membership in a patrilineally related stock. Where St. Felix emphasizes the exclusive dominion of a *pauer* on his homestead, at the expense of any collaterals, Tret indicates that the community is made up of Venanzioti, Rossi, Floriani, Cru, Franzelini, and Bassoni.»<sup>16</sup>

De même, la terminologie de parenté ne montre aucune contraction autour de la ligne principale. Certes, même ici la descendance directe est distinguée des collatéraux, mais ceux-ci sont définis de manière précise selon la succession des générations. Cole et Wolf suggèrent que cela reflète le fait que les liens avec eux demeurent importants et sont renouvelés au fil du temps.

Comme je l'ai suggéré dans *Au fil des générations*, j'estime que la bilatéralité dans la dévolution relevée à Tret par les recherches anthropologiques des années 1960 constitue, selon toute probabilité, une évolution récente à partir d'un arrière-plan agnatique, dont il subsiste une série de traces assez éloquentes. Il s'agit, en d'autres termes, d'un exemple de cette érosion assez tardive du privilège masculin dans la transmission des patrimoines qui se produit, entre XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, dans plusieurs secteurs des Alpes italiennes. La coloration lignagère dans la désignation des groupes installés dans les maisons est un indice significatif d'une orientation agnatique opérant dans un passé récent.<sup>17</sup>

Les éléments qui se dégagent de l'analyse ethnographique de Tret me semblent donc assez emblématiques de la situation qu'on peut prévoir dans un contexte relevant de l'ensemble des traits que j'ai synthétisés dans le type agnatic alpin. D'un côté, la tonalité agnatique inscrite dans l'appellation des lieux de résidence reflète l'installation des groupes interdépendants d'un point de vue économique. La couleur bilatérale de la terminologie de parenté renvoie à l'importance des interactions, incluant également les cognats et les affins, qui s'inscrivent dans le domaine de la parenté primaire, instrumentale et quotidienne, pour reprendre les catégories de Guzzi-Heeb.

Je crois qu'une exploration plus systématique des imbrications entre le domaine de la parenté et la dénomination de l'espace bâti (et plus largement des propriétés foncières) pourrait enrichir une perspective comparative plus générale sur l'organisation domestique alpine. Je me suis penché sur un certain nombre de cas dans lesquels, par exemple, la présence de hameaux patronymiques était un indice de l'orientation agnatique. Il serait souhaitable de poursuivre cette exploration de manière plus poussée, en l'élargissant à des secteurs associés au type bourgeois, dans lequel on pourrait s'attendre à l'absence de l'inscription dans le territoire de groupes soudés de parents patrilinéaires. Dans quelle mesure, en outre, le lexique dégagé à St. Felix – où le statut social des lignées de propriétaires s'inscrit dans une logique qui place le domaine au centre – trouve des correspondances dans l'ensemble des Alpes autrichiennes?

L'examen de la terminologie de parenté pourrait être poursuivi au sein de chacun des trois types esquissés dans *Au fil des générations*. On pourrait se demander si, et dans quelle mesure, le lexique appauvri de St. Felix est représentatif des Alpes orientales. Par ailleurs, l'orientation décrite pour Tret trouve de nombreuses correspondances dans les Alpes italiennes. Par exemple, on la

retrouve dans les vallées occitanes du Piémont. De surcroit, dans ces cas, on remarque souvent une fusion terminologique entre collatéraux et descendants au niveau des petits-fils et des neveux paternels et maternels, qui sont unifiés d'un point de vue terminologique. Par conséquent, le mot *nebot* indique aussi bien le fils du fils ou de la fille, que le fils du frère ou de la sœur.<sup>18</sup>

D'autres configurations indiquent que le lexique de la parenté se propage et irrigue toute la vie sociale. Par exemple, dans la même région les expressions *barbo* (oncle) et *dondo* (tante) sont utilisés par Ego comme termes d'adresse et de référence pour toutes les personnes du village appartenant à la génération de ses parents, ce qui dessine une sorte de parenté classificatoire. Ajoutons que les noms *fi* et *fie* sont utilisés aussi bien pour indiquer le fils ou la fille de quelqu'un, que pour désigner, de manière générale, un jeune ou une jeune célibataire. De même, les termes *ome* (homme) et *fremo* (femme) ont également le sens de mari et d'épouse. Les relations de parenté apparaissent ainsi enchevêtrées dans le corps social, qui est soudé par la proximité spatiale et une forte endogamie.

Nous pouvons nous demander si la configuration correspondant au type bourgeois produit des dispositions particulières du point de vue terminologique. Un indice suggestif, à ce propos, vient des recherches de Jon Mathieu sur les Grisons. Dans certaines vallées, les habitants distinguaient la catégorie de «voisins plus proches», avec lesquels les relations de collaboration étaient particulièrement intenses. En outre, dans le Surselva, au XVIII<sup>e</sup> siècle la nomenclature locale distinguait entre cousins de premier, deuxième et troisième degré, en utilisant les expressions *cusrin*, *zevrin* et *basrin*.<sup>19</sup>

## Dissonances

En se concentrant sur les déclinaisons que le type agnatique pouvait présenter dans différents secteurs des Alpes italiennes et suisses, Luigi Lorenzetti a remarqué que cette organisation domestique pouvait, selon les lieux, s'accompagner de taux différents de cohabitation de plusieurs couples sous le même toit, ou de combinaisons variables entre *jus sanguinis* et droit de résidence, dans la régulation des droits d'accès aux alpages.<sup>20</sup> Il s'agit de nuances, certes intéressantes, mais qui ne représentent que des oscillations tout à fait compatibles avec la grappe de caractères proposée pour la caractérisation du type. En ce qui concerne, par exemple, la dimension de la corésidence, il suffit de rappeler que cette fluctuation était déjà présente à l'intérieur même des quelques communes du Val Varaita qui ont constitué le soubassement empirique duquel je suis parti pour construire le type agnatique. Comme je me suis efforcé de le souligner à plusieurs reprises dans mon livre, nous avons affaire

à des systèmes orientés vers la pratique, qui adhèrent aux possibilités et aux injonctions, parfois contradictoires, des différents contextes, et ne se limitent pas à l'application mécanique d'un ensemble de règles. En d'autres termes, une marge de variabilité rentre pleinement dans les attendus de la démarche de typologisation idéaltypique que j'ai échafaudée.

La présence de dissonances est, en outre, intrinsèque à la nature procesuelle d'une typologie qui vise à déceler des dynamiques historiques. Les écarts par rapport à une liste de traits inévitablement statiques sont largement prévisibles, et même utiles d'un point de vue heuristique, car ils nous aident à cerner des mécanismes de transformation historique. Par exemple, il est tout à fait plausible, dans l'horizon de ma typologie, que les vallées italiennes des Grisons conservent des traces agnatiques quand, à l'époque moderne, elles expérimentent une transition vers la bilatéralité et se rapprochent de la configuration décrite dans le type «bourgeois», suite à leur inscription dans le cadre politique de la République des Trois Ligues. Ainsi, dans le Val Calanca, les descendants masculins ont droit aux deux-tiers de la maison paternelle, tandis que les filles doivent se contenter d'un tiers.<sup>21</sup> Cela va de pair avec d'autres «résidus» agnatiques que l'on peut déceler dans ces vallées à la même époque, tels que les quelques cas de cohabitation de frères mariés avec leurs familles respectives.<sup>22</sup>

Des perspectives intéressantes concernant des discordances dans les Alpes autrichiennes découlent des travaux, vastes et approfondis, de Margareth Lanzinger. En particulier, dans une étude sur les différents régimes de propriété entre époux, elle a confronté la situation marquée par la communauté de biens, prévalente en Basse-Autriche, et celle caractérisée par la division que l'on retrouve dans les zones rurales du Tyrol.<sup>23</sup> Cela avait des conséquences sur les relations sociales: non seulement au sein des couples et dans les familles, mais aussi dans le domaine de la parenté. Dans la première région, en cas de décès du conjoint, le remariage était fréquent, souvent au détriment des droits des enfants qui étaient déjà nés. Dans l'autre, les biens étaient davantage rattachés aux lignes de descendance, les marges d'action de l'époux survivant étaient moindres, les remariages moins fréquents et les droits des enfants de premier lit mieux protégés. En Basse-Autriche les relations familiales étaient donc centrées sur le mariage, tandis qu'au Tyrol elles déployaient davantage un style «dynastique». Dans ce dernier cas, l'influence de la parenté demeurait moins effacée. Un aspect significatif, de ce point de vue, est que des parents étaient généralement présents dans les courts ou dans les offices seigneuriaux au moment de la signature du contrat de mariage, tandis qu'en Basse-Autriche ils n'accompagnaient jamais les époux dans ce moment crucial.<sup>24</sup>

L'étude de l'imbrication entre règles de transmission des propriétés et régimes matrimoniaux (avec les conséquences qui en découlent du point de

vue des relations de genre et de parenté) mériterait sans doute d'être élargie à d'autres secteurs des Alpes autrichiennes que j'ai inscrits dans la configuration *Bauer*. Pour ceux-ci, une enquête portant sur un échantillon concernant le XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, montre une présence variable de la communauté de biens entre époux. Importante en Basse-Autriche (83 %) et Haute-Autriche (70 %), moyenne en Styrie (56 %), plus faible dans la région de Salzbourg (31 %), elle est presque inexistante en Carinthie et au Tyrol.<sup>25</sup> En ce qui concerne cette dernière région, les recherches de Lanzinger confirment son profil particulier, qui en fait une aire de transition par rapport à l'ensemble des Alpes orientales. Le Tyrol présente, en effet, une situation disparate. Son extrémité occidentale semble évoluer, en syntonie avec les régions limitrophes (Vorarlberg, Grisons) vers les traits du type bourgeois. Pour certaines localités du Tyrol oriental, en outre, a été évoquée la présence d'inflexions agnatiques.<sup>26</sup>

Un autre pan important de la recherche de Lanzinger s'est focalisé sur les dispenses d'empêchement de mariage dans le diocèse de Brixen au XIX<sup>e</sup> siècle – à l'époque, cette circonscription catholique incluait le Tyrol septentrional et le Vorarlberg.<sup>27</sup> Ces sources permettent d'appréhender directement l'activation des liens de parenté, même s'il ne faut pas en exagérer la portée, étant donné le caractère réduit de l'échantillon: dans de nombreux secteurs du diocèse les unions de ce type représentaient à peine un pour cent de l'ensemble des mariages, pour un maximum de quatre pour cent dans quelques zones limitées.

Le diocèse de Brixen présentait également un clivage du point de vue de la transmission des propriétés: celle-ci était égalitaire dans le Vorarlberg et la partie occidentale du Tyrol, et favorisait un seul héritier dans le reste du territoire.<sup>28</sup> Le volume des dispenses demandées semble refléter cette division: il représente plus du double dans les régions qui adhèrent au principe du partage par rapport aux autres.<sup>29</sup> À juste titre, Lanzinger relativise les explications simples, de type matérialiste, comme par exemple la nécessité de recomposer des patrimoines émiettés par les divisions réitérées.<sup>30</sup> Cela peut bien être l'un des mobiles, mais il faut prendre en compte l'ensemble du système et non pas un seul élément. C'est, bien évidemment le sens de ma construction typologique. La situation constatée dans cette étude est compatible avec l'hypothèse d'un rôle moins important des liens de parenté dans une constellation *Bauer*. Un aspect intéressant est l'orientation des demandes, qui dans l'aire inégalitaire voit une prédominance des dispenses concernant l'affinité, tandis que dans les autres priment celles pour consanguinité.<sup>31</sup> Dans le premier cas, les stratégies semblent liées en premier lieu à la préservation du patrimoine, surtout à travers le mariage avec la sœur de l'épouse décédée du titulaire de la propriété. Dans le second, les demandes semblent issues d'usages de la parenté qui manient les mariages consanguins comme des cartes

à jouer dans un champ social où les liens parentaux sont davantage actifs.<sup>32</sup> Le fait que dans le Vorarlberg on remarque, au XIX<sup>e</sup> siècle, une présence significative de communautés de biens entre fratries<sup>33</sup> est un autre indice qui va dans la même direction.

Les avancées les plus importantes que l'on a enregistrées, au cours des dernières années, dans l'étude de l'organisation domestique alpine, me semblent dériver des recherches d'Aleksander Panjek sur la Slovénie.<sup>34</sup> Dans *Au fil des générations*, j'avais inclus la partie alpine de cet État dans les territoires dominés par le type *Bauer*. Cette décision me semblait plausible à la lumière de l'intégration de cette région dans l'environnement politique et juridique des Augsbourg. Cependant, elle s'appuyait sur un faisceau d'indices plutôt maigre: une étude ethnographique et une poignée d'indications historiques de caractère général. Les recherches précises et fouillées entreprises par Panjek ont montré qu'il s'agissait d'une généralisation hâtive. La situation qui se décèle apparaît bigarrée, avec une coexistence de situations qui peuvent s'inscrire dans la constellation de traits du type *Bauer*, ou bien adhérer au type agnatique. S'agissant d'un chantier encore en cours, Panjek et ses élèves vont probablement affiner et préciser cette géographie très fascinante. Cependant, les résultats désormais acquis suggèrent déjà que les Alpes de la Slovénie constituent une zone de transition. À plusieurs égards, elles représentent un pendant oriental du Tyrol. Les configurations identifiées en Slovénie semblent être le résultat d'une pénétration ramifiée d'influences venant du sud, qui avancent en ordre dispersé au sein de la montagne.

## Conclusion

Dans les pages qui précèdent je me suis concentré sur la typologie tripartite esquissée dans mon livre, pour engager une discussion avec certaines réactions qu'elle a suscitées. Je ne voudrais pas que cet effet de miroir induise en erreur. De mon point de vue, la typologie n'est pas une fin en soi, mais simplement un instrument heuristique. Elle est, par définition, statique, abstraite et imparfaite. Son but essentiel est d'aider à détecter des processus historiques.

C'est ce que j'ai tenté de faire dans *Au fil des générations*, en isolant une série d'évolutions de l'organisation domestique qui se sont produites à l'échelle alpine.<sup>35</sup> En attribuant une importance centrale à l'environnement juridique et politique, j'ai mis l'accent sur les formes de spatialisation médiévale et de consolidation de l'État moderne, qui se sont acclimatées de manière différente dans les différents secteurs de la chaîne. J'ai ainsi décrit quelques macro-processus qui s'étalent sur la longue durée. À côté de cela, j'ai pointé l'importance d'un

ensemble de transformations de portée moins vaste: glissement d'un arrière-plan agnatique vers un horizon bourgeois du Bas-Valais et des Grisons italiens; ou bien, à partir des mêmes soubassements, transitions des Alpes françaises du sud vers l'unicité successorale. D'autres phénomènes encore plus localisés mériteraient d'être davantage étudiés, en examinant les effets de frontière, les diffusions, les imitations, les résistances à l'échelle micro. Si, malgré toutes leurs limites et leurs approximations, les idéaux-types que j'ai forgés nous aideront dans ce cheminement ramifié, ils auront pleinement accompli leur tâche.

En ouverture: Un troupeau transhumant traverse la frontière franco-italienne, Col de Larche, 2025

## Notes

50

1 D. Albera, *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIV<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles)*, Grenoble 2011.

2 Pour des développements complémentaires, cf. D. Albera, «From the Alps to Europe: Combining Long-Term Approaches to Family and Kinship History», in: Id., L. Lorenzetti, J. Mathieu (dir.), *Reframing the History of Family and Kinship: From the Alps towards Europe*, Berne 2016, pp. 47–69; D. Albera, «Forme di organizzazione domestica nelle Alpi: una prospettiva comparativa», in: T. Boos, D. Salvucci (sous la dir. de), *Cultures in Mountain Areas. Comparative Perspectives*, Bolzano 2022, pp. 151–176.

3 «A proposito di quattro libri recenti sulla storia della famiglia», *Quaderni Storici*, 143, 2, 2013, pp. 600–610.

4 Cela inclut également la prise en compte des comportements, parfois dissonants, des élites. Sur ce point, cf. J. Mathieu, «Transitions in the Domestic Organization of Alpine Area, from the Late Middle Ages to Modernity», in: Albera/Lorenzetti/Mathieu (voir note 2), pp. 21–32, cf. pp. 29–30.

5 *Ibidem*.

6 Cf. Albera (voir note 1), p. 182.

7 L. Lorenzetti, «Regional Spaces and Domestic Organisation. Homogeneity, Transversality and Trans-Cultural Diffusion in the Agnatic Alpine World (Sixteenth–Nineteenth Centuries)», in: Albera/Lorenzetti/Mathieu (voir note 2), pp. 73–94, cf. pp. 81–85.

8 Cf. pp. 133–134, 141–142.

9 S. Guzzi-Heeb, *Donne, uomini, parentela. Casati alpini nell'Europa preindustriale, 1650–1850*, Turin 2008; Id., «The uses of Kin. Kinship, Social Networks and Identities in the Swiss Alps (Eighteenth–Nineteenth Centuries)», in: Albera/Lorenzetti/Mathieu (voir note 2), pp. 115–140.

10 Cf. Guzzi 2008 (voir note 9), pp. 161–167.

11 *Ibid.*, pp. 79–103.

12 Guzzi 2016 (voir note 9), pp. 122–123.

13 «L'evoluzione essenziale fu il passaggio nel Settecento, da una struttura a base patrilineare, basata sul lignaggio, o sulla discendenza, a un sistema regolato dall'alleanza matrimoniale e da forti collaborazioni tra affini», in: Guzzi 2008 (voir note 9), p. 348.

14 «Alla ricerca degli uomini-falco. Appunti per un'antropologia della montagna», in: Boos/Salvucci (voir note 2), pp. 177–204.

15 J. W. Cole, E. R. Wolf, *The Hidden Frontier. Ecology and Ethnicity in an Alpine Valley*, Berkeley/Los Angeles 1999, pp. 239–241.

16 *Ibid.*, p. 241.

17 Cf. p. 240. De ce point de vue, il me semble que le lien établi par Kezich avec le type «bourgeois» devrait être relativisé.

18 Cf. [www.chambradoc.it/familha/lhiNebots](http://www.chambradoc.it/familha/lhiNebots). page.

19 J. Mathieu, «La società rurale», *Storia dei Grgioni*, 2, *L'età moderna*, Bellinzona/Coire 2000, pp. 11–55, ici p. 34.

20 Lorenzetti (voir note 7), pp. 76–79.

21 *Ibid.*, p. 89.

22 Cela est dévoilé par des listes d'habitants de la Mesolcina et de la Calanca (cf. Mathieu [voir note 19], p. 41). On peut ajouter le fait qu'ici la concentration de l'habitat en un nombre limité de villages semble procéder moins rapidement par rapport à d'autres secteurs des Grisons. Un «estimo» de 1624–1626 montre qu'à Poschiavo la majorité des familles résidaient encore dans des noyaux de petites dimensions (cf. Albera [voir note 1], p. 307). Sur le processus de transformation de l'habitat dans la République des Trois Liges, cf. Mathieu (voir note 19), pp. 33–34.

23 M. Lanzinger, «Patterns of Domestic Organiza-

sation: The Transfer of Goods and of Relatives», in: Albera/Lorenzetti/Mathieu (voir note 2), pp. 95–113.

**24** *Ibid.*, pp. 109–110.

**25** Cf. M. Lanzinger, *Administrating Kinship: Marriage Impediments and Dispensation Policies in the 18<sup>th</sup> and 19<sup>th</sup> Centuries*, Leiden/Boston 2023, p. 272.

**26** Cf. Albera (voir note 1), p. 205–209. Sur le Tyrol comme région de transition, cf. les importantes remarques de J. Mathieu, «Vermögensarrangements und Verwandtschaft im frühneuzeitlichen Graubünden: Grundmuster, Wandel, Einordnung», *Geschichte und Region – Storia e regione*, 27, 2, 2018, pp. 149–168.

**27** Lanzinger (voir note 25).

**28** *Ibid.*, p. 281.

**29** *Ibid.*, pp. 336–340.

**30** *Ibid.*, pp. 15–16, 341–342.

**31** *Ibid.*, p. 339.

**32** L'exemple de la famille Metzler de Schwarzenberg, dans le Vorarlberg, reconstitué avec remarquable précision par l'historienne, est très instructif à ce propos. Cf. *Ibid.*, pp. 291–301.

**33** *Ibid.*, p. 272, note 189.

**34** Cf. notamment A. Panjek, «Land will tear us apart: family-farm division and real estate market in Slovenia (sixteenth to eighteenth centuries)», *The History of the Family*, 21, 1, 2022, pp. 54–81; Id., «La famiglia contadina nella Stiria slovena nel 1527 e il dibattito sul ‘tipo alpino orientale’», *Histoire des Alpes – Storia delle Alpi – Geschichte der Alpen*, 27, 2022, pp. 263–281.

**35** Sur les relations entre ces modèles et les perspectives historiques plus générales développées dans D. W. Sabeau, S. Teuscher, J. Mathieu (sous la dir. de), *Kinship in Europe: Approaches to the Long-Term Development (1300–1900)*, New York 2007, cf. les discussions stimulantes de J. Mathieu, «Transitions in the Domestic Organization of Alpine Area, from the Late Middle Ages to Modernity», in: Albera/Lorenzetti/Mathieu (voir note 2), pp. 21–32, et de S. Teuscher, «Problems of Scale and Mediation in Studies of Kinship in the Past», *Ibid.*, pp. 33–46.